

Extrait du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 23 juin 2016

Les comptes-rendus de séance sont consultables en mairie dans leur intégralité.

Conseillères absentes excusées : M-L. Arnaud, pouvoir à Ch. Bénazet, P. Balty pouvoir à A. Dardard.

Secrétaire de séance : Ch. Bénazet, adjointe au maire.

◆ Nouvelle délibération sur le périmètre de fusion des 3 intercommunalités, Coloursud, Cap Lauragais et Cœur Lauragais.

Les termes de l'intitulé de la délibération ont été modifiés à la demande de la préfecture de la Haute-Garonne. Il s'agit de se prononcer sur le périmètre de la fusion des 3 intercommunalités.

Après en avoir délibéré, l'assemblée communale émet à la majorité un avis défavorable à l'arrêté fixant le périmètre de fusion des communautés de communes dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale.

3 voix favorables au périmètre de fusion : M-L. Arnaud, P. Balty, M. Denoy.

11 voix défavorables : Cl. Lafon, P. Carriere, Ch. Cruzil, A. Dardard, N. Fauré, J-B. Filippetto, S. Gasc, J-M. Jimenez, B. Larroche, J-L. Lucas, B. Saffon.

1 abstention : Ch. Bénazet.

◆ Tarif des prestations du cabinet d'avocat chargé de défendre les intérêts de la commune.

Le Cabinet Bouyssou Associés a été choisi pour assurer la défense des intérêts de la commune dans le cadre d'un litige avec un administré. Le montant des honoraires à prévoir pour l'étude du dossier et l'analyse juridique de la situation, sera calculé sur le fondement d'un taux horaire. Le nombre d'heures de travail envisagé par le cabinet est compris entre 6 et 12. Le montant relatif à l'intervention du cabinet, en défense, devant le tribunal administratif de Toulouse, est estimé à 5 760 € TTC.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

◆ Point sur la rentrée scolaire 2016/2017.

Pour la rentrée de septembre 2016, l'effectif sera de 97 enfants. L'augmentation du nombre d'enfants fréquentant désormais l'école nécessite des aménagements pour la rentrée. La directrice de l'école et la cantinière ont participé à la réflexion,

- démolition des sanitaires existants afin d'agrandir la

cour centrale en l'étendant au jardin du Vieux Four,
- pose d'un bloc de sanitaires provisoires en location en attendant la réfection d'ensemble du groupe scolaire,

- revêtement goudronné sur les deux cours,

- démolition d'une cloison dans le réfectoire,

L'entreprise GAE propose un devis pour la réfection des cours d'un montant de 29 941,75 € HT pour un revêtement tri-couches.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

Les commissions Travaux et Environnement se réuniront pour discuter des aménagements de la cour.

• La directrice de l'ALAE nous fait part d'une réorganisation des ateliers éducatifs. Deux possibilités sont proposées pour les ateliers :

- garder le fonctionnement actuel de 4 groupes :

les animatrices devraient limiter en nombre la participation des enfants aux ateliers et nombreux sont ceux qui devraient aller en jeux libres. La directrice ne pourrait pas faire son travail de coordination et devrait participer à l'animation. Une saturation des locaux est probable.

- Fonctionnement à 5 groupes : les groupes seraient plus adaptés aux tranches d'âge. L'effectif ne nécessiterait pas le recrutement d'une 5^e animatrice, la directrice ferait partie des animatrices et devrait choisir un autre moment pour faire son travail de coordinatrice. Une telle organisation requiererait cependant 5 lieux de repli en hiver : garderie, dortoir, salle des aînés, halle. La bibliothèque étant proposée comme 5^e salle.

Il serait préférable de fonctionner avec 5 groupes, sachant que le taux de fréquentation frôlerait les 100%. Le recrutement d'une 5^e animatrice pourrait intervenir en cours d'année, en fonction de l'effectif réel et de son évolution.

• Recrutement à l'école - ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles) :

Christine Vinsonneau est nommée à ce poste pour un contrat de 31h hebdomadaires sur une base

annualisée de 26h. Elle a engagé une Validation des acquis de l'expérience (VAE) en vue d'obtenir le CAP Petite enfance.

- Recrutement pour l'ALAE :
 - Une animatrice titulaire du BAFA et du PSC1 (premier secours) pour un contrat de 25h30 hebdomadaires sur une base annualisée de 21h.
 - Une animatrice pour les TAP (temps d'activité périscolaire) pour un contrat de 7h hebdomadaires sur une base annualisée de 5h45.

◆ **Délibération du SITPA (Syndicat intercommunal pour le transport des personnes âgées).**

Lors de la séance du 14 mars 2016, le Comité syndical s'est réuni afin de prendre une décision concernant la dissolution du SITPA. Des solutions alternatives ont été proposées, qui pourraient permettre de poursuivre l'action en faveur du transport des personnes âgées. Le Préfet sera sollicité pour reporter la date de la mise en application de la dissolution du SITPA au 31 décembre 2017, afin de permettre aux communes et au Conseil départemental de la Haute-Garonne de mettre en place un nouveau dispositif d'aide au transport au bénéfice des personnes âgées de 65 ans et plus.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

◆ **Ordre du jour complémentaire.**

Sylvain Gasc, adjoint en charge des travaux, propose deux devis pour les travaux à réaliser au cimetière

et deux devis concernant l'étude hydraulique au hameau d'En Serny.

• Travaux au cimetière

L'entreprise GAE (Générale d'aménagement extérieur) pour un montant de 44 588,68 € HT et l'entreprise Nérocac pour un montant de 44 133,26 € HT.

Les travaux proposés : l'enrochement sur la clôture ouest de l'ancien cimetière, le traitement du pluvial et le bitumage des allées du nouveau cimetière.

La commission Travaux qui s'est réunie pour étudier les devis proposés a retenu l'entreprise GAE.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

• Étude hydraulique au hameau d'En Serny

Le bureau d'études Burotec et l'entreprise Détours de routes ont été sollicités. L'objet est l'étude des ruissellements d'eaux pluviales provenant du bassin versant en amont de la côte d'En Serny, la recherche d'une solution pour améliorer la traversée de la RD16 et la gestion des eaux pluviales sur la partie située en aval de la D16. L'entreprise Burotec propose un devis pour un montant de 5 000 € HT et l'entreprise Détours de routes pour un montant de 4 020 € HT.

Après analyse des devis, la commission travaux propose l'entreprise Détours de routes.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

Séance levée à 20h15